

**QUESTIONNAIRE POUR LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER ET DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES**

Pour les déjà élus :

Bilan de votre action en faveur de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique :

Nous pourrions bien volontiers vous répondre en fin de mandat, si nous sommes élus le 30 mai 2021. Chaque voix compte...

Pour tous :

Votre programme en faveur de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique :

Que comptez-vous faire pour les familles qui veulent une orientation en Belgique et qui se la voient refuser, en contradiction avec l'article 18 de la convention relative aux droits des personnes handicapées ? Notamment contre [le moratoire](#) décidé par le gouvernement actuel ?

Notre propos n'est pas d'imaginer une politique d'ensemble, ni d'afficher des positions publiques, ni de nous réfugier dans une confortable abstraction – car ce n'est pas notre conception du rôle d'un Conseiller ou d'un Délégué des Français de l'étranger.

Au contraire, nous comprenons que la mission de ces mandats est d'intervenir utilement, au service et aux côtés de nos compatriotes en difficulté, auprès des instances administratives françaises et belges. Chaque dossier constitue pour nous un cas unique et sera traité comme tel.

C'est la raison pour laquelle nous avons rassemblé une liste de professionnels : juristes, assureurs, gestionnaires de SAMU social, ... qui, même non-élus, se sont engagés à œuvrer avec nos élus tout au long du mandat dans les domaines de leur compétence.

Que comptez-vous faire pour aider à importer en France les bonnes pratiques belges afin que l'exil ne soit plus une solution ? Quelle collaboration envisagez-vous avec la Belgique (formations, partenariats, partage de solutions dans le même bassin de vie ?)

Ces questions ne sont pas de notre ressort : ayons l'honnêteté d'éviter ce travers des politiques qui consiste à faire croire que l'on peut tout faire. En revanche, nous entendons bien souligner l'importance d'une action déterminante dans ces domaines auprès de nos élus au sein de la représentation nationale, le Député du Benelux et les Sénateurs des Français de l'étranger, dont c'est plus directement le niveau d'action.

Que comptez-vous faire pour que les personnes handicapées françaises aient le droit de vote en Belgique ?

Nous ne voyons aucun obstacle *juridique* à l'inscription des personnes handicapées françaises sur la liste électorale consulaire de la circonscription de BRUXELLES – il s'agit de citoyens disposant rigoureusement des mêmes droits que tout compatriote établi ici.

.../...

De même, leur qualité de ressortissant d'un Etat-membre de l'Union européenne leur garantit la faculté de pouvoir participer aux élections locales belges, sans pour autant aliéner leur capacité de voter aux élections consulaires et législatives du Benelux, à l'élection du Président de la République, et aux référendums.

Ainsi que vous le savez pour y consacrer vous-même de considérables efforts, l'obstacle est ailleurs : il est dû à la fois aux pesanteurs de l'administration française, particulièrement notables dès lors qu'il s'agit d'une question à caractère international, et de la réticence des autorités politiques à devoir reconnaître l'insuffisance en France du nombre de structures d'accueil adaptées, insuffisance qui conduit à 'exporter' de très nombreuses personnes vers la Belgique.

Nous sommes par conséquent tout disposés à porter un message de simple bon sens auprès du Ministre français des Affaires sociales afin qu'il autorise par décret le paiement des allocations, liées aux différentes formes de handicap, au bénéfice de Français se trouvant en soins suivis en Belgique – ce qui n'entraînerait absolument aucune dépense supplémentaire pour l'État et mettrait fin à un situation d'irrégularité forcée.

De même, l'aspect européen ne nous ayant pas échappé, nous sommes prêts à porter avec vous ce dossier auprès de la Commission des Pétitions du Parlement européen.